

# La lettre de PERSAC

## 20

### RECTO

- Projet d'urbanisme...
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 22.09.2022.

### RECTO

- Zone de rencontre ?
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 24.10.2022.

Septembre 2022

### PROJETS D'URBANISME

...

Les travaux d'aménagement des abords de l'école ainsi que ceux de la place de la mairie sont encore au stade des études. En effet, des problématiques nouvelles se sont rajoutées au strict projet d'urbanisme et de sécurisation. Dans un premier temps, Eaux de Vienne nous a contacté pour la mise aux normes du réseau des eaux pluviales qui doivent de fait être séparées des eaux usées.

De la même manière Sorégie semble vouloir déplacer le réseau électrique en place à ce jour. Toutes ces modifications doivent évidemment être prise en compte pour la pérenité des investissements engagés, il serait dommage de creuser d'énormes tranchées quelques mois après la livraison d'une place flambant neuve !! Cette concomitance de modifications va nous amener aux alentours de juin 2023. Mais *"chi, va, piano, va, sano, e, va et lontano"*.

Nous en avons profiter pour avancer sur le dossier des bornes de recharges électriques pour voiture par exemple, la position d'un futur transformateur relativement imposant est encore en discussion au sein du conseil, bref chaque point mérite réflexion, nous n'engageons pas la commune dans un aménagement de cette importance sans le sérieux qu'il mérite, soyez en sûr.



## Le conseil municipal du lundi 22 septembre 2022 a décidé

■ à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention en partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis et de verser une participation à cette Fondation à hauteur de 50% des frais de stérilisation et d'identification, s'élevant par conséquent à 175 Euros.

■ à l'unanimité après présentation par le maire au conseil municipal le projet de délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2022 relative à la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), d'accepter la répartition libre proposée par ce Conseil.

■ à l'unanimité d'intégrer dans la voirie communale la route de 125 m allant du Grand Port jusqu'à la voie communale N°4 dite de Montmorillon à Queaux.

■ à la majorité, 14 voix pour et 1 abstention d'approuver suite à l'enquête publique s'étant déroulée du lundi 22 août 2022 au vendredi 23 septembre 2022, le projet d'autorisation environnementale à la réalisation des travaux de la déviation de Lussac-les-Châteaux.

■ à l'unanimité d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires en ce qui concerne la modification du temps

de travail de Sylvie MEZZOMO, à raison de 30/35ème hebdomadaires annualisés à compter du 1er octobre 2022 au 31 août 2023.

### Questions diverses

■ Afin de développer la communication, Dévika Leclerc (remplaçante) propose de créer un compte Facebook destiné à diffuser des informations sur l'instant. Les commentaires sur ce compte seront désactivés seuls les appréciations et les partages pourront être effectués.

■ L'alimentation des lampadaires pèse lourd dans le budget des municipalités. Le maire propose de réduire l'éclairage public une partie de la nuit, pour des raisons à la fois économiques et environnementales.

Les membres du conseil proposent de maintenir l'éclairage public à 6h30 le matin et de l'éteindre à 22 heures au lieu de 23 heures.

■ Régis Sirot informe que la SOREGIES souhaite intégrer l'année prochaine un malus sur les consommations d'électricité qui n'auront pas diminué d'au moins 5%.

■ Les travaux pour la fuite d'eau de la rue des "Vieilles Boucheries", sont prévus en mai 2023.

Ce résumé  
va à l'essentiel,  
pour plus de précisions  
RDV sur persac.fr

# La lettre de **PERSAC**

# 21

Octobre 2022

## ZONE DE RENCONTRE

...

Il n'aura échappé à personne que les abords de la mairie, de la nouvelle boulangerie ainsi que le croisement de la rue de la gare et de la grand'rue ont quelque peu changés ! Nous avons d'ailleurs publié le plan dans notre lettre N°17 de mai de cette année en miroir de la décision unanime du conseil municipal du 23 mai 2022 statuant sur la mise en sécurité et l'amélioration de la circulation des bus et engins agricoles\* sur cette partie du centre bourg. \*(suppression des trottoirs du carrefour)



Zone 20 km/h, zone partagée, **zone de rencontre**, ... késako ? et comment devons nous l'utiliser ?

L'essentiel à retenir :

-Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules.

-Tous les véhicules peuvent y circuler, mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h.

-Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possible que sur les espaces aménagés à cet effet.

La règle d'or dans la zone de rencontre reste donc la **prudence** et la **courtoisie** !



## Le conseil municipal du lundi 24 octobre 2022 a décidé :

■ à l'unanimité de réévaluer les loyers en fonction de l'indice de révision :

- des studios N°1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 et de l'appartement N°7 du centre d'accueil,

- des 2 pavillons du centre d'accueil « cité Croix Génie »

- du logement au rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

■ à l'unanimité de maintenir le loyer du Cabinet Infirmiers au rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie » pour l'année 2023 à hauteur de 200,00 mensuel ainsi que la gratuité du Cabinet Médical au rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie » pour l'année 2023.

■ à l'unanimité de modifier le montant des mensualités de la location-vente du matériel Commune de Persac / SAS « Le Fournil de Pierrot » représentée par Pierre GODET à 379,17 € HT soit un TTC de 455,00 €, à compter de novembre 2022 et donc de modifier par avenant la convention de location / vente signée le 1er mai 2022 afin d'y faire apparaître la TVA.

■ à l'unanimité de modifier le montant du loyer bail commercial du SAS « Le Fournil de Pierrot » représentée par Pierre GODET à 333,33 € HT soit un TTC de 400,00 € à compter de novembre 2022 et donc de modifier par avenant le bail commercial signé le 16 mai 2022.

■ à l'unanimité de valider pour faciliter les secours et la connexion aux réseaux par exemple le nom « les Rivières » attribué au hameau du sud de la commune limitrophe à celle de Moussac-sur-Vienne, jusqu'alors dénommé « les Chirons » en doublon de « les Chirons » au nord de la commune, commun avec Lussac-les-Châteaux.

■ à l'unanimité de verser une gratification de 385,00 € à Monsieur Jean-Claude HEBRAS en sa qualité de collaborateur occasionnel du service public assurant la surveillance du plan d'eau communal et la vente des cartes de pêche

■ à l'unanimité de demander une redevance de 2 526,68 € à Orange pour droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

■ à l'unanimité d'encaisser le chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de 407,34 € relatif au sinistre sur un véhicule dont la lunette arrière a été brisée par une projection pendant qu'un employé communal effectuait des travaux de débroussaillage.

■ à la majorité, 10 voix pour et 1 abstention d'admettre en non-valeur sur le Budget Principal 2022 le montant total de 435,51 €.

■ à la majorité, 10 voix pour et 1 abstention d'admettre en non-valeur sur le Budget Centre d'Accueil 2022 le montant total de 354,50 €.

■ à l'unanimité de signer l'avenant au contrat de Valentine SAUVAGE modifiant ses fonctions et son volume horaire, afin de pourvoir au remplacement de l'agent de restauration scolaire en congé maladie de longue durée. Celui-ci sera déterminé du 1er novembre 2022 au 7 juillet 2023, à raison de 35/35ème hebdomadaires annualisés.

■ à la majorité, 8 voix pour et 3 contre de signer le contrat à durée déterminée du 1er décembre 2022 au 7 juillet 2023, à raison de 17,20/35ème hebdomadaires annualisés, pour l'agent d'aide à la cantine qui remplacera Madame Valentine SAUVAGE.

Ce résumé  
va à l'essentiel,  
pour plus de précisions  
RDV sur [persac.fr](http://persac.fr)